



La Commune et le CPAS d'Erezée procèdent au recrutement d'un(e)

## DIRECTEUR FINANCIER (H/F)

commun à temps plein (0,75 etp pour la Commune et 0,25 etp pour le CPAS)

- **Missions principales (Liste non exhaustive)**

Le Directeur financier, **notamment**,

- **Gère les finances** en "bon père de famille". Dans ce contexte, il est amené à développer une stratégie financière qu'il soumet à l'autorité.
- A un rôle de **conseiller financier** auprès de l'autorité politique.
- Effectue les **recettes** (recouvrement de créances) et acquitte sur mandats les **dépenses** ordonnancées par l'exécutif.
- Gère la **trésorerie**.
- Remet un **avis de légalité** écrit préalable et motivé sur tout projet de décision des instances ayant une incidence financière ou budgétaire **supérieure à 22.000 euros**.
- Peut remettre, d'initiative, ou sur demande de l'exécutif ou du Directeur général, un **avis de légalité** écrit préalable et motivé sur tout projet de décision des instances ayant une incidence financière ou budgétaire **inférieure à 22.000 euros**.
- Rend des comptes à l'exécutif et rend un **rapport**, en toute indépendance, aux Conseils, **au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission**.
- Supervise le **contrôle interne** dans son domaine.
- Effectue le **suivi financier du programme stratégique transversal**.
- Participe au **comité de direction** et à la **commission budgétaire**.
- **Etc.**

- **Conditions de nomination**

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- Jouir des droits civils et politiques
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A
- Être lauréat d'un examen
- Avoir satisfait au stage.

- **L'examen**

1° Une épreuve écrite permettant d'évaluer la maturité des candidats : dissertation ou synthèse et commentaires critiques d'une présentation ou d'un texte.

2° Une épreuve écrite d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- Droit constitutionnel
- Droit administratif
- Droit des marchés publics

- Droit civil
- Finances et fiscalités locales, y compris comptabilité
- Droit communal et loi organique des CPAS

3° Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

Les candidats doivent obtenir au moins 50% des points pour chacune des épreuves et au minimum 60% des points au total.

- **Réserve de recrutement**

Les candidats ayant réussi l'examen mais n'ayant pas été recrutés seront versés dans une réserve de recrutement valable 3 ans à dater de la nomination à titre provisoire, par le Conseil communal, du Directeur financier recruté.

- **Relation de travail et échelle de rémunération :**

- Relation de travail : statutaire
- Echelle barémique : Minimum : 62.471,17EUR et maximum : 88.194,6EUR annuel brut - indexé au 01/07/2022 : 1,8845 en fonction de l'ancienneté valorisable).

- **Calendrier prévisionnel**

- Clôture des candidatures : 19 août 2022 à 12h00
- Epreuves écrites : septembre 2022
- Epreuve orale : septembre 2022
- Entrée en fonction : dès que possible

- **Les candidatures**

Elles doivent être remises en mains propres, contre accusé de réception, ou parvenir, par courrier recommandé, **au plus tard le 19 août 2022 à 12h00**, l'attention du Collège communal, rue des Combattants, 15 à 6997 EREZEE.

Pour être recevables, elles devront comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Copie du (des) diplôme(s)
- Un extrait de casier judiciaire modèle 596.1 (datant de moins de 3 mois)

Les candidatures incomplètes ou reçues hors délai ne seront pas retenues. Celles ne répondant pas aux exigences reprises dans le profil seront déclarées irrecevables.

- **Renseignements**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Administration communale (086/32.09.10) pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.